

Ecrit par Echo du Mardi le 22 novembre 2024

Mme AFFRE



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 18 décembre 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 22 novembre 2024 sous réserves d'incidents

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 1^{er} juillet 2015

Madame Aimée Odile **AFFRE** demeurant en son vivant à CAUMONT-SUR-DURANCE (84510) 5 avenue du Maréchal Leclerc, née à GENERARGUES, le 15 juillet 1930, décédée à CAUMONT-SUR-DURANCE, le 25 juillet 2024 a consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Bertrand ISNARD, Notaire à CAUMONT-SUR-DURANCE, 109 route de Gadagne, le 4 octobre 2024, suivi d'un acte de contrôle de la saisine reçu par Me Romain MATHIEU, notaire à MONTPELLIER en date du 15 novembre 2024 duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Romain MATHIEU, notaire à MONTPELLIER (34000), 6 rue Paladilhe, référence CRPCEN : 34119, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.



Ecrit par Echo du Mardi le 22 novembre 2024

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession